



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 février 2015, 8h30

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le lundi 2 février 2015, à 8 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions du public

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150960001

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275-104) visant à préciser la définition de "centre communautaire" et autres modifications.

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions des membres du conseil

70.02 Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Monsieur Magella RIOUX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le samedi 31 janvier 2015



Dossier # : 1150960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-275-104 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275)

JE RECOMMANDE :

D'adopter l'avis de motion visant le Règlement 01-275-104 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Signé par Huguette BÉLAND **Le** 2015-02-02 07:58

Signataire :

Huguette BÉLAND

Directrice d'arrondissement suppléante
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1150960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-275-104 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275)

CONTENU

CONTEXTE

Une révision réglementaire est nécessaire en vue d'actualiser le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). D'une part, plusieurs dispositions actuelles du règlement 01-275 présentent des difficultés d'application. Il s'agit d'expressions, souvent trop générales, qui ne traduisent pas l'activité projetée ou encore d'usages qui ne sont pas définis.

D'autre part, l'arrondissement s'interroge sur la pertinence de maintenir ou pas certaines activités ou de mieux définir les usages autorisés dans la famille « Équipements collectifs et institutionnels ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Les modifications proposées au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visent l'ajout des définitions suivantes :

- jardins collectifs, jardins communautaires;
- ateliers d'artistes et d'artisans;
- activités communautaires;
- école d'enseignement spécialisé.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande de procéder aux modifications du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, dans le but de l'actualiser.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - CA du 3 février 2015

- Adoption du règlement modifiant le règlement 01-275

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Line ALLARD-HAMELIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-02

Huguette BÉLAND
Directrice Aménagement urbain et services
aux entreprises et Adjointe au directeur
d'arrondissement